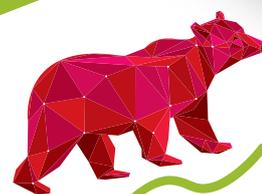


RAPPORT D'ACTIVITES

DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

2017



forêver

PAYS DE BARR 

Andlau • Barr • Bernardville • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller



LE MOT DU PRESIDENT



Madame,
Monsieur,
Chers Collègues,

La loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 impose au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année un rapport aux Communes membres qui doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal.

Les textes étant muets sur le contenu même de ce rapport, il appartient à chaque exécutif d'EPCI d'en arrêter librement les modalités.

Aussi, j'ai le plaisir de vous communiquer le Rapport d'Activités de notre intercommunalité pour l'année 2017 rappelant synthétiquement son organisation et son fonctionnement et développant de manière illustrée les principales actions conduites dans le cadre des compétences qu'elle détient.

Je vous en souhaite très bonne lecture en remerciant à nouveau tous les élus locaux pour leur fidèle engagement.

Bien cordialement

Le Président
Gilbert SCHOLLY



SOMMAIRE

La Communauté de Commune Pays de Barr	4
Les compétences	5
Les acteurs de la Démocratie.....	8
Les élus	9
Les conseillers communautaires	10
L'organigramme des services	11
Faits marquants en 2017.....	12
Mise en ligne des sites internet	12
Schéma de Développement Touristique.....	12
Schéma de mutualisation.....	13
Compétence ZA économiques et touristiques.....	13
Developpement economique	14
Parc d'Activités du Piémont, Parc d'Activités d'Alsace Centrale	14
Conseil de Développement	15
Finances	16
Budget 2017, Fiscalité	16
Subventions, Ordures ménagères	17
Animation et promotion du territoire.....	18
Commune touristique, Camping	18
Les ateliers de la Seigneurie.....	19
L'office de Tourisme	20
Taxe de sejour.....	22
Clair de Nuit.....	23
Communication et promotion.....	24
Equipements et transport.....	25
Equipements sportifs	25
Banque de matériel, Agenda d'Accessibilité Programmée.....	26
Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Très Haut Débit, Taxi'Co	27
Environnement & urbansime	28
Environnement.....	28
Hydraulique agricole : programme coulées de boues, Gemapi.....	29
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (plui).....	30
Enfance Jeunesse	31
Accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEM).....	32
Restauration scolaire avec garderie.....	33
Relais Assistants Maternels (RAM)	34
Service Animation Jeunesse (SAJ)	35
Ressources humaines.....	37

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

PAYS DE BARR

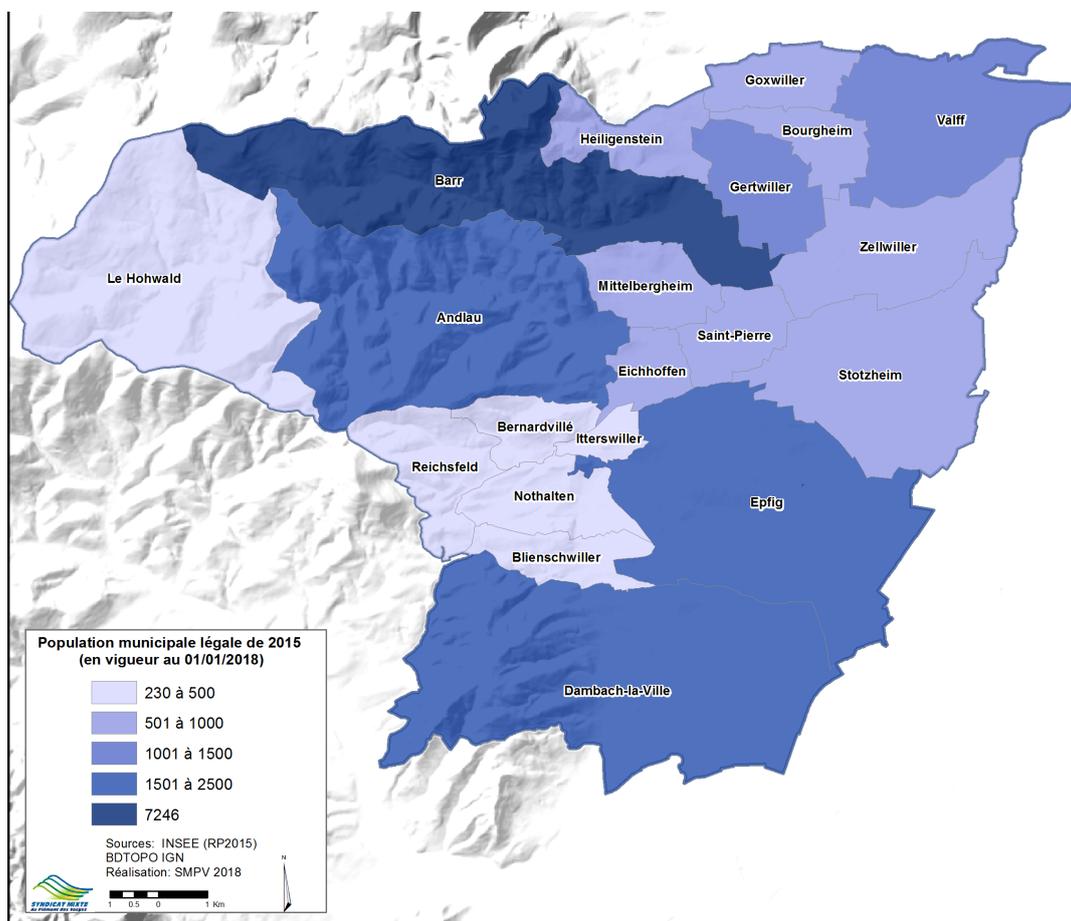
Le 1er janvier 2013 était créée la Communauté de Communes Pays de Barr, fusion de la Communauté de Communes du Piémont de Barr et de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, elles-mêmes issues de SIVOM créés respectivement en 1974 et 1973.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes change de nom pour s'appeler **Communauté de Communes du Pays de Barr**.

La Communauté de communes du pays de Barr est située entre Strasbourg et Colmar, et entre les pôles secondaires d'Obernai et de Sélestat. Elle est composée au niveau administratif de vingt communes et totalisait en 2014 (populations légales 2017) **24 446 habitants, répartis sur 20 communes et 189.5 km²**.

La Ville de Barr, les bourgs de Dambach-la-Ville, d'Epfig et d'Andlau, ainsi que les 16 villages sont répartis au sein de trois entités géographiques : plaine, piémont et montagne.

Commune	Habitants	Densité	Superficie au km ²
Andlau	1826	77,0	23,7
Barr	7365	357,5	20,6
Bernardvillé	224	80,0	2,8
Blienschwiller	337	108,7	3,1
Bourgheim	574	205,0	2,8
Dambach-la-Ville	2112	73,3	28,8
Eichhoffen	569	247,4	2,3
Epfig	2369	108,2	21,9
Gertwiller	1304	266,1	4,9
Goxwiller	875	265,2	3,3
Heiligenstein	976	244,0	4
Itterswiller	261	217,5	1,2
Le Hohwald	524	25,2	20,8
Mittelbergheim	676	177,9	3,8
Nothalten	476	119,0	4
Reichsfeld	304	60,8	5
Saint-Pierre	628	196,3	3,2
Stotzheim	1036	76,2	13,6
Valff	1266	116,1	10,9
Zellwiller	744	84,5	8,8



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;

2. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme;

3. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement;

En application des articles 56-1-1°-b et 59 II de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, cette compétence sera exercée de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2018.

4. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5. COLLECTE EET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au sens des articles L 2224-13 et suivants du CGCT.

6. ASSAINISSEMENT

En application de l'article 64-1-2° a) de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, cette compétence deviendra obligatoire de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2020.

7. EAU

En application de l'article 64-IV-1° de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, cette compétence deviendra obligatoire de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2020.



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre de la protection et la mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement au sens du 4° de l'article L 211-7 du code de l'environnement, en matière de lutte contre les coulées de boue portant sur des opérations revêtant une dimension communautaire.
- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau et la compétence hydraulique

Cette action sera supprimée automatiquement de la liste des compétences optionnelles au titre de la protection et la mise en valeur de l'environnement au 1er janvier 2018 en tant qu'elle relèvera à compter de cette date de la compétence obligatoire « GEMAP I » précitée.

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

La Communauté de Communes n'a retenu aucune action d'intérêt communautaire au titre de la politique de logement.

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre du cadre de vie :

- Actions déclarées d'intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la promotion et au soutien de l'identité paysagère et patrimoniale locale ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral.
- Toute opération ou action d'intérêt communautaire destinée à favoriser l'émergence ou la mise en valeur de sites, bâtiments ou équipements remarquables au travers de cheminements ou circuits thématiques.
- Actions d'intérêt communautaire portant sur la valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du massif du Massif du Mont-Sainte-Odile en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre portent sur la création, l'aménagement et l'entretien des voies desservant l'ensemble des zones d'activités économiques ainsi que les voies desservant les zones d'aménagement concerté déclarées d'intérêt communautaire.

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire;

La Communauté de Communes n'a retenu aucune action d'intérêt communautaire au titre des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

5. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- **Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse**
Détermination, mise en oeuvre et conduite d'une politique communautaire en matière d'enfance et de jeunesse prenant appui sur un Projet Educatif Local en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Les actions déployées à ce titre comprennent la création, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements et de structures déclarés d'intérêt communautaire destinées à:

- l'animation d'un Relais d' Assistants Maternels (RAM);
- l'exercice des activités de crèche, garderie avec restauration, accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que leur gestion, et déclarées d'intérêt communautaire;
- l'organisation d'un Service Animation Jeunesse (SAJ) développant des activités socioéducatives et socio-culturelles en direction des jeunes.

- **Actions en faveur de l'emploi**

Accompagnement ou soutien de toute initiative ou démarche favorisant l'accès à l'emploi sur le territoire, déclarée d'intérêt communautaire.

6. ASSAINISSEMENT

Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu'au 1er janvier 2020 portent sur l'intégralité de la compétence assainissement comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT.

La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l'article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l'article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

7. MAISONS DE SERVICES PUBLICS

Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES **FACULTATIVES**

1. ACTIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME

- Elaboration et mise en oeuvre d'un Projet de Développement et d' Aménagement du Territoire dans le cadre de la conduite des politiques communautaires en association avec les communes membres.
- Mise en oeuvre d'un Règlement Local de Publicité

2. ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région dans les conditions prévues à l'article L 1511-2 du CGCT.
- Définition d'un dispositif d'aides ou de régimes d'aides sur le territoire communautaire en matière d'investissement immobilier et de location de terrains ou d'immeubles dans les conditions prévues à l'article L 1511-3 du CGCT.
- Construction et gestion d'ateliers relais pour des opérations revêtant une dimension communautaire.

3. ACTIONS TOURISTIQUES

Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique revêtant une dimension communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique.

4. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre de Schéma Directeur Territorial d' Aménagement Numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés.

5. ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations.
- Organisation et mise en oeuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu'AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.
- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l'auto-partage ou à d'autres dispositifs poursuivant le même objectif, dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.

6. ACTIONS CULTURELLES

Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout événement à caractère culturel comportant une dimension communautaire.

7. ACTIONS SPORTIVES

Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension communautaire.

8. ACTIONS ÉDUCATIVES

Fonctionnement et équipement matériel du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Barr sont issus du dernier renouvellement général de mars 2014. Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la population, chaque commune devant détenir au moins un siège.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays de Barr.

Il vote notamment le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

LE BUREAU

Le Bureau est formé par le Président et les 6 Vice-Présidents.

Le Bureau prépare les propositions à soumettre au Conseil de Communauté et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation. Il se réunit régulièrement plusieurs fois par mois.

LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS LEGALES

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission d'Ouverture des Plis (COP)
- Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Elles réunissent, sous la Présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat. Elles sont organisées avant chaque réunion du Conseil de Communauté selon l'ordre du jour de celui-ci.

- Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire
- Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable
- Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

COPIL

- Enfance & Jeunesse
- Institutions et Statuts
- Promotion du Territoire

LES ORGANISMES

EXTERIEURS PARTENAIRES

Le Conseil de Communauté désigne des représentants de la CCPB au sein des instances ci-dessous :

- - Etablissements publics supra communautaires
 - Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)
 - Syndicat Mixte d'Alsace Centrale pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)
 - Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMVP)
 - Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
- Associations de Pays
 - Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC)
 - Association de Développement Bruche-Mossig-Piémont
- Organismes para-communautaires
 - Office de Tourisme Pays de Barr
- Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré
- Mission locale
- Comité National d'Action Sociale (CNAS)



LE PRESIDENT



GILBERT **SCHOLLY**

Président
Maire de Barr

Exécutif de la CCPB, est élu par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat des Conseillers Communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

LES VICE-PRESIDENTS



SUZANNE **LOTZ**

1ère Vice-Présidente
Maire de Goxwiller
**ACTION TOURISTIQUE ET
PROMOTION DU TERRITOIRE**



ALFRED **HILGER**

4ème Vice-Président
Maire de Mittelbergheim
**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
ET LOGISTIQUE**



CLAUDE **KOST**

2ème Vice-Président
Conseiller municipal d'Epfig
**ACTION ECONOMIQUE ET
FINANCES**



VINCENT **KIEFFER**

5ème Vice-Président
Maire d'Itterswiller
**ACTION CULTURELLE ET
VALORISATION DU PATRIMOINE**



CLAUDE **HAULLER**

3ème Vice-Président
Maire de Dambach-la-Ville
**ENFANCE ET
JEUNESSE**



GILBERT **LEININGER**

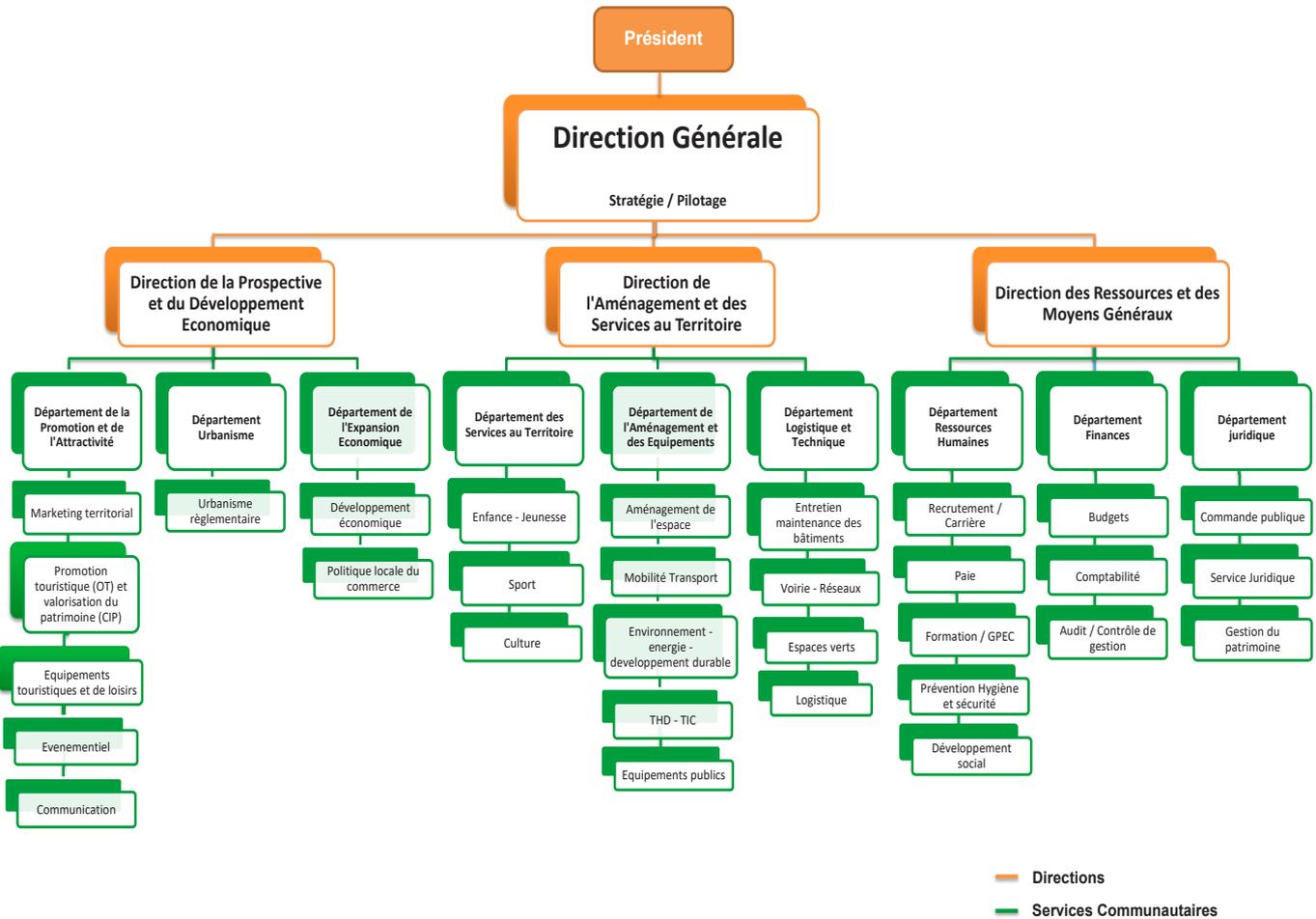
6ème Vice-Président
1er adjoint à la Mairie de Barr
**DEVELOPPEMENT DURABLE ET
ENVIRONNEMENT**

Quelques chiffres

1 président, 6 vice-présidents, 40 conseillers communautaires ;
Des réunions : 5 Conseils de Communauté, 5 Conférences des Maires, 19 réunions du Bureau, 5 réunions de la Commission Aménagements, Equipements et Développement Durable, 5 réunions de la Commission Animation et Valorisation du Territoire, 5 réunions de la Commission Finances, Economie et Services au Territoire, 2 Commissions Réunies ; 76 délibérations.

LES CONSEILLERS COMMUNATAIRES

ANDLAU	BONNET Fabien FRANTZ Thierry WACH Caroline
BARR	SCHOLLY Gilbert HEINTZ Claire LEININGER Gilbert COLAS Marièle WOLFF Daniel GUNTHER Nicole JAMBU Thierry FRIEDERICH Valérie
BERNARDVILLE	PETIT Hugues
BLIENSCHWILLER	SOHLER Jean-Marie
BOURGHEIM	CORNEC Jacques
DAMBACH-LA-VILLE	HAULLER Claude SCHEPPLER Christiane GLEITZ Jean-Marie OSER Pascal
EICHHOFFEN	LAVIGNE Evelyne
EPIFIG	MANDRY Jean-Claude STIRMEL Pascale KOST Claude SCHMITT Sabine
GERTWILLER	HUCHELMANN Jean-Daniel KAYSER-GRAFF Suzanne
GOXWILLER	LOTZ Suzanne EHRHART Yves
HEILIGENSTEIN	KARL Jean-Georges FASSEL – DOCK Christine
ITTERSWILLER	KIEFFER Vincent
LE HOHWALD	GEWINNER Michel
MITTELBERGHEIM	HILGER Alfred
NOTHALTEN	FARNER Albert
REICHSFELD	KOBLOTH Vincent
SAINT-PIERRE	RUXER Denis
STOTZHEIM	KOENIG Jean-Marie MASTRONARDI Céline
VALFF	LUTZ Germain LUTZ-ROHMER Denise
ZELLWILLER	HEITZ Denis



FAITS MARQUANTS

EN 2017



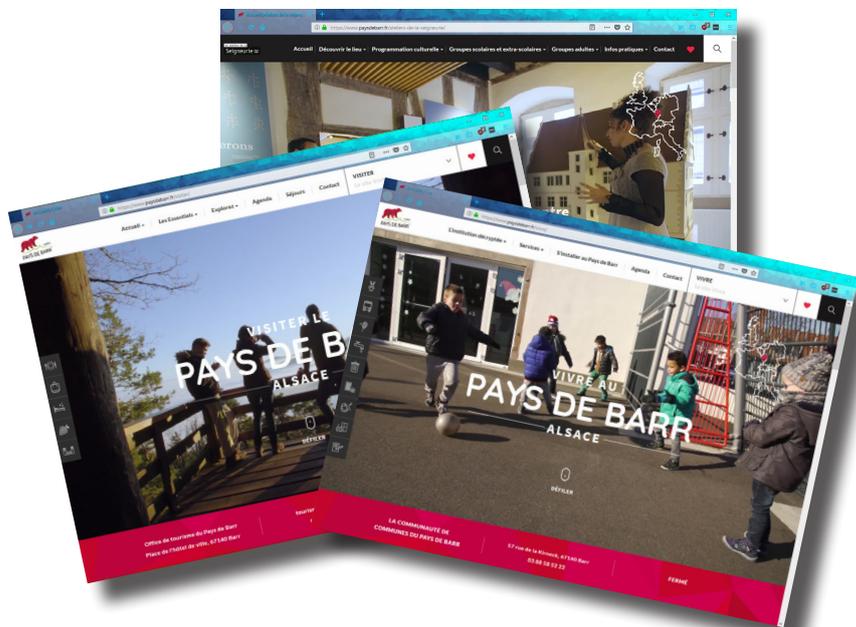
MISE EN LIGNE DES SITES INTERNET

La Communauté de Communes a attribué le marché à Adipso pour un montant de 81 040 € au budget.

En cohérence avec l'objectif n°2 du Projet de territoire : Affirmer le rayonnement touristique et l'attractivité, la refondation repose sur un portail unique qui donne accès à 4 univers : Vivre, Visiter, Entreprendre et les Ateliers de la Seigneurie.

Dans un esprit de mutualisation, un espace dédié pour les communes a été développé et directement administré par elles.

Le portail et 3 des 4 sites prévus (vivre, visiter et les ateliers de la Seigneurie) ont été mis en ligne en août 2017.



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

De nouvelles compétences touristiques transférées aux EPCI et un Pays de Barr ayant décidé de faire du tourisme une priorité

Une stratégie de marketing territorial déjà largement initiée

L'élaboration d'un schéma de développement touristique répondant à un triple objectif

- Dresser un « portrait touristique » de la CC du Pays de Barr
- Affirmer un positionnement touristique prenant en compte spécificités et complémentarités du territoire
- Proposer une organisation juridique pour le portage et la mise en œuvre de la stratégie

Ithéa Conseil 19 000 €

Phase 1 - Diagnostic des atouts, faiblesses et du potentiel touristique

Phase 2 - Choix stratégiques, orientations et axes prioritaires du schéma





SCHÉMA DE MUTUALISATION

Inscrit dans le projet de Territoire 2014-2020 et imposé par la loi NOTRe, le chantier de la mutualisation a démarré dès 2014.



En 2017, la mutualisation poursuit sa progression avec la création d'une Direction Générale commune entre la Communauté de Communes et la Ville de Barr.



COMPÉTENCE ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

La Communauté de Communes du Pays de Barr exerce une nouvelle compétence depuis le 01/01/2017 : « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Dans ce cadre :

- au titre des zones d'activité économique, il est explicitement entendu que les terrains de camping relèvent des zones d'activité touristique ;
- les zones d'activité suivantes ont été transférées :
 - Andlau,
 - Barr (Muckental)
 - Dambach-la-Ville (Wasenmatten)
 - Epfig
 - Saint-Pierre (Spittelfeld)



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



PARC D'ACTIVITÉS DU PIÉMONT

Les terrains du Parc d'Activités du Piémont sont destinés à l'implantation de petites et moyennes entreprises développant des activités industrielles, artisanales et/ou de services.

Le Parc d'Activités du Piémont s'étend sur une emprise totale de 27,6 hectares dont 19,8 hectares sont destinés à être commercialisés.

Il est composé de 3 tranches :

- la première comprend 6,96 hectares avec des parcelles de 25 à 71 ares,
- la tranche 2 : 5,14, hectares avec des parcelles de 67 à 102 ares,
- la tranche 3 : 7,39 hectares avec des parcelles de 33 à 67 ares.

Le prix de sortie des lots a été fixé à 4200 €HT/are pour l'ensemble des tranches et le règlement de commercialisation a été approuvé.

En 2017, plusieurs lots ont été cédés dans la tranche 1 :

- 43 ares à la SCI Panorama
- 45 ares à la société OAT France
- 45 ares à la société Jardin Habitat Construction



Garage JOST



PARC D'ACTIVITÉS D'ALSACE CENTRALE

La première tranche de 30 hectares est commercialisée à l'exception d'un lot de 55 ares.

Evolutions sur la 2ème tranche qui porte sur 64 hectares :

L'arrêté préfectoral relatif aux mesures compensatoires à la destruction des zones humides a été omplété suite à l'illustration de l'aménagement intégrant les mesures compensatoires des zonnnes humides.

Par délibération du 26 septembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Barr a adhéré à l'Agence de Développement d'Alsace pour une cotisation annuelle de 70 €.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La création d'un Conseil de Développement, devenue obligatoire par la loi Notre pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, a été entérinée lors du Conseil de Communauté du 5 décembre 2017.

25 membres se répartiront dans les 3 collèges :

- Economie et attractivité
- Environnement et cadre de vie
- Participation à la société et à la citoyenneté



FINANCES



BUDGET 2017

UN BUDGET MAÎTRISÉ ET DES AMBITIONS

Grâce aux efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a pu financer des services nouveaux et se préparer à investir. Et cela sans augmenter les impôts !

Ces très bons résultats sont issus d'une recherche constante d'économies (augmentation des dépenses limitée à 2 % entre 2015 et 2016 malgré le développement de l'intercommunalité) et d'une optimisation des recettes (augmentation de 11% des recettes sur la même période malgré les baisses de dotations de l'État).

ENCORE PLUS DE SERVICES PUBLICS

Les dépenses du budget 2017 concernent notamment le développement de la politique enfance-jeunesse, qui est au cœur des compétences intercommunales, avec la consolidation du Service d'Animation Jeunesse et en particulier des périscolaires : trois nouveaux sites ont vu le jour cette année : une annexe à Dambach-la-Ville, un regroupement pour les communes de Blienschwiller, Bernardvillé, Itterswiller, Nothalten et Reichsfeld et un à Heiligenstein.

Elles concernent également des investissements, par exemple pour la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP - accessibilité pour les personnes en situation de handicap), la réalisation de pistes cyclables, des travaux dans les équipements sportifs et des aménagements pour les Ateliers de la Seigneurie.

UNE GESTION RIGOUREUSE

Des mutualisations de personnels des collectivités ont été mises en oeuvre : le 1er juillet 2017 a été créée une direction générale commune entre la Ville de Barr et la Communauté de Communes du Pays de Barr. D'autres services seront réunis selon le même principe à partir du 1er janvier 2018.

Un travail sur les bases fiscales, en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques a été engagé afin de corriger les anomalies dans les informations qui servent à établir l'assiette des impôts.

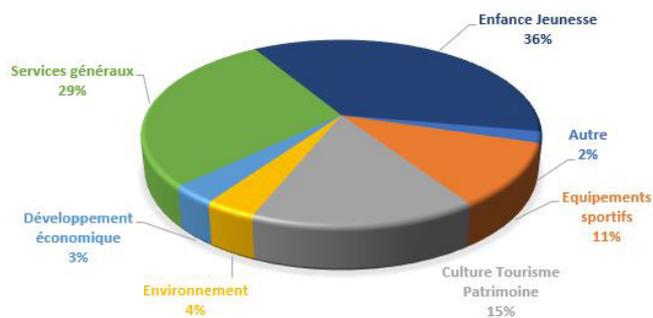


FISCALITÉ

Le Conseil de Communauté a conservé les niveaux de fiscalité validés en 2015, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement	7 217 K€	+ 11%
Recettes réelles de fonctionnement	9 256 K€	+ 10%
Dépenses réelles d'investissement	972 K€	- 3%
Recettes réelles d'investissement	55 K€	- 73%

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE



FONDS DE CONCOURS NOUVELLE GÉNÉRATION

La Communauté de Communes ayant dégagé des marges de manoeuvre au début de son mandat, s'est accordée en 2017 sur le volet « redistribution » du Pacte Financier et Fiscal.

Ainsi, par la délibération du 5 décembre 2017, le CCPB approuve l'institution d'un dispositif de redistribution au profit des communes membres sur la base de fonds de concours de nouvelle génération constitués d'une enveloppe globale de 500 K €.

Taxe d'habitation	5.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.22%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.48%
Cotisation foncière des entreprises	22.24%



SUBVENTIONS

Subventions annuelles de fonctionnement	
Office de Tourisme Pays de Barr (OTBB)	310 000,00 €
Mission Locale de Sélestat	20 600,00 €
Subventions exceptionnelles	
Association CSF/APFS pour l'ALSH d'été à Dambach-La-Ville	21 000,00 €
Club Vosgien pour l'édition d'un nouveau guide de randonnées pédestres	1 500,00 €
Association Festi'Potes pour l'organisation d'un Festival Rock à Andlau	2 000,00 €
Association Trans-Forme pour l'organisation de la 24ème édition des « Foulées Epfigeises »	1 500,00 €
Comité d'Animation de Dambach-La-Ville pour l'organisation de son sixième Festiv'Ours	2 000,00 €
Association SK EVENT pour la course montagne « La Landsberg »	500,00 €
Consistoire Protestant de Barr / Obernai pour l'organisation d'une exposition de l'artiste Claude Braun - «Blessure»	300,00 €
Consistoire Protestant de Barr / Obernai pour l'accueil à Barr d'une représentation de l'Opera « Luther ou le Mendiant de la Grâce »	500,00 €
Association la Confrérie du Pays de Barr et du Bernstein pour l'organisation de la 4ème édition du Festival «Zelectro»	500,00 €
Fondation du Patrimoine	1 000,00 €
Fonds de concours	
Equipement informatique des écoles - Barr	4 986,00 €
Equipement informatique des écoles - Bernardvillé	656,25 €
Equipement informatique des écoles - Bourgheim	3 833,00 €
Equipement informatique des écoles - Goxwiller	641,17 €
Equipement informatique des écoles - Heiligenstein	280,00 €
Equipement informatique des écoles - SIVU RPI Blienschwiller-Nothalten	499,13 €
Equipement informatique des écoles - Stotzheim	3 495,50 €



ORDURES MÉNAGÈRES

La convention entre le SMICTOM et la CCPB a été reconduite. La CCPB continuera de percevoir la REOM en lieu et place du SMICTOM. Les tarifs 2017 sont inchangés depuis 2015 :

Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	182.94 €	214.70 €	277.14 €	372.45 €	467.75 €	625.49 €	1 305.76 €
Tarif Ecart	162.12 €	186.22 €	235.52 €	308.91 €	383.40 €	506.09 €	1 035.18 €



ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Voir page 12.



COMMUNE TOURISTIQUE

Dans le cadre de ses compétences, (art R133-36 du Code du Tourisme), la Communauté de Communes du Pays de Barr a obtenu le renouvellement du label « Commune touristique » pour le compte de la commune du Hohwald auprès des services de l'Etat. Le label est valable 5 ans.



CAMPING

La loi NOTRe consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice de développement économique local. Ainsi, les campings entrent dans le champs des compétences intercommunales au 1er janvier 2017.

4 campings (Barr, Dambach-la-Ville, Le Hohwald et celui de Saint-Pierre) rentrent dans ce périmètre.

Afin d'analyser cet héritage, la Communauté de Communes du Pays de Barr a confié à l'entreprise Protourisme, pour 7 000 €, une étude visant à

- analyser l'existant
- la faisabilité /l'intérêt pour la création d'équipements structurants (aire de camping cars, camping 4*...)

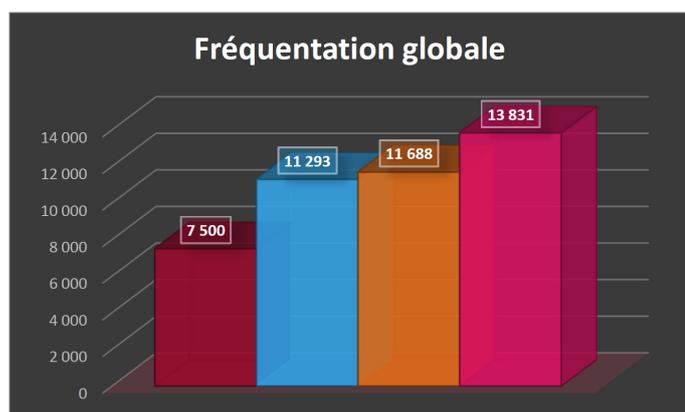




LES ATELIERS DE LA SEIGNEURIE

BILAN

Une fréquentation globale en hausse, liée au succès de l'exposition « Sorcières », à la richesse de la programmation et au traitement des périodes de vacances qui ont trouvé, en particulier, leur public « jeunesse et famille ».



EXPOSITION TEMPORAIRES

3 expositions temporaires ont été présentées aux Ateliers de la Seigneurie en 2017 :

- « Châteaux forts du centre Alsace, des hommes et des pierres : construire au Moyen Âge, sauvegarder aujourd'hui »
- « Sorcières – Rites, croyances et persécutions en Alsace »
- « Lueurs-couleurs, vitraux-peintures-aquarelles », une exposition de Sylvie Lander

L'exposition « Sorcières » a été un véritable succès : 4 890 visiteurs ! Elle a, par ailleurs, bénéficié d'un reportage sur France 3 Alsace.

ATELIERS INDIVIDUELS

Au total, les ateliers proposés au CIP ont permis à 652 personnes (enfants et adultes) de s'initier à une technique, de découvrir un univers et de rencontrer un artisan. Au bilan 2017, il ressort que les ateliers famille autour de la poterie sont les plus demandés. Ils seront donc étendus en 2018.

ADHESIONS

Afin d'améliorer sa communication, les Ateliers de la Seigneurie ont adhéré aux Offices de tourisme « Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme » et « Strasbourg et sa région ».

VIDEO PROTECTION ET SONORISATION

Suite à des dégradations, le CIP a été équipé d'un système de vidéo-protection pour un montant de 22 000 €.

Afin d'améliorer le confort des visiteurs et d'assurer une sécurité supplémentaire, le CIP a vu son équipement complété par un système de sonorisation pour un montant de 4 500 €.

Quelques chiffres

- 13 831 visiteurs (+18.3%), dont :
- -7.7% payants
- -18.34% scolaires
- +16.5% groupes
- +54.1% ateliers famille

CONFÉRENCES

Les conférences, thématiques selon les expositions temporaires, ont rencontré encore un large public. En progression depuis l'ouverture du CIP.

ANIMATIONS AUTOUR DU VIN

Si les Afterwork rencontrent un beau succès, les Estivales voient leur fréquentation chuter.

BILAN FINANCIER

47 844 € (+4.6%), une progression remarquable de la boutique.



Perspectives 2018

- Supprimer les Estivales
- Confier les Afterwork à une agence extérieure afin de promouvoir plus efficacement les animations et le CIP.



L'OFFICE DE TOURISME

MISSIONS

- Accueil : animations, services clientèles, commercialisation, démarche qualité, observatoire
- Promotion : commercialisation, présences extérieures, animations
- Coordination et structuration de l'offre : animation numérique de territoire, Vignobles & Découvertes

ACCUEIL & INFORMATION

Fréquentation	
Internet	70 000 visiteurs/an
Bureaux	26 000 personnes

LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'OT du Pays de Barr est engagé dans une démarche qualité depuis 2008 et peut revendiquer 97% de satisfaction globale sur les services de l'Office de Tourisme (accès, une fois sur place, accueil, boutique...) et 99% de satisfaction par rapport aux conseillers en séjour.

WIFI

le Wifi gratuit est disponible dans les bureaux d'accueil.

LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE

L'OT Pays de Barr saisit et met à jour en temps réel toutes les informations (trilingues) relatives à ses partenaires, sites, animations, produits en vente dans le Système d'Information Touristique (SIT). Il alimente les sites internet institutionnels (ADT, CRT) et permet de réaliser les brochures de l'OT Pays de Barr, mais aussi de l'ADT 67, du CRT... Le SIT est aussi disponible pour des partenaires extérieurs tels que les fournisseurs d'information localisée.

PROMOTION

LES BROCHURES

Les outils permettant de valoriser les adhérents de l'OT Pays de Barr (près de 200)

- Magazine Escapades : après le lancement de la nouvelle formule en 2016*, le magazine a été amélioré en 2017 (2 versions : F/D et F/GB)
- Guide des hébergements
- Calendriers des animations adressé chaque mois à nos partenaires ainsi qu'une édition estivale
- Guides des produits commercialisés : activités, forfaits, produits groupes



GESTION RELATION CLIENT

La GRC est un dispositif mis en place par l'ADT et l'AAA auquel l'OT Pays de Barr a souscrit et qui matérialise par un formulaire d'inscription sur le site internet.

Celui-ci permet à

- l'ADT / AAA : d'envoyer des newsletters tout au long de l'année de manière à ce que les clients se souviennent de la destination et pensent à revenir.
- l'OT : de prendre le relais lorsque les clients sont en Alsace en envoyant chaque jour des suggestions de visites et d'activités pour le lendemain.

Quelques chiffres

- 343 réservations
- 886 clients
- 295 nuitées vendues
- 6 900 € de bénéfices
- 8 agents professionnels
- 3 bureaux d'accueil
- 427 490 € de budget dont 310 000 de subvention CCPB

* En 2016, avec le soutien du pôle marketing/communication de la Communauté de Communes, la brochure a été remplacée par le magazine « Escapades ».



SITE INTERNET

Toutes les études le montrent : les visuels sont important dans la promotion et donc la vente. Ainsi il a été proposé d'intégrer jusqu'à 11 photos par prestataire sur les sites internet dont celui de l'office de tourisme.

Par ailleurs, le site internet dédié au tourisme sera revu dans le cadre de l'opération de création/renouvellement des sites internet qui s'inscrit elle-même dans la politique de promotion et de valorisation du territoire (voir Projet de Territoire 2014-2020).

LES PRÉSENCES EXTÉRIEURES

- Workshop Grand Est à Metz / Avril : Associations, agences de voyages, TO
- Workshop France à Cologne / Juillet : agences de voyages, TO
- Salon CE à Strasbourg / Octobre : comités d'entreprises
- Marché européen grand public en Bavière / Novembre

LES ACCUEIL DE PROFESSIONNELS

Grâce notamment au pilotage de la destination « Cœur d'Alsace », labellisée Vignobles & Découvertes, le Pays de Barr est identifié comme interlocuteur privilégié pour des accueils de plus en plus nombreux.

COORDINATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

ANIMATION NUMÉRIQUE DE TERRITOIRE

Après avoir organisé des ateliers pendant quelques années, l'OT propose d'accompagner leurs partenaires de manière plus individuelle et personnalisée, en fonction des besoins de chacun, sous forme de coaching numérique.

- Mise à jour des fiches Google MyBusiness des partenaires.
- Conférence annuelle «les 50 nuances du web» (en collaboration avec l'OT d'Obernai) sur le thème « Stratégie e-tourisme ».

CŒUR D'ALSACE : DU MONT SAINTE-ODILE AU CHÂTEAU DU HAUT-KOENIGSBURG

Depuis 2011, l'OT du Pays de Barr pilote la première destination alsacienne labellisée « Vignobles & Découvertes »

- OT partenaires : Rosheim, Obernai, Sélestat Haut-Koenigsbourg
- Une centaine de prestataires/prestations labellisés : caves, hébergements, restaurants, sites à visiter, activités, animations, offices de tourisme, structures réceptives
- Actions réalisées :
 - **Le palpitant week-end** : dernier week-end d'octobre
 - **Facebook** comme vecteur de communication
 - **Animation du réseau** : assises de l'oenotourisme en février (partenaire de l'organisation et acteur), « café oeno » en mars (échange entre partenaires labellisés)
 - Renouvellement de la **labellisation** pour 3 ans

- Les **blogueurs** : @beautelicieuse & @schenkka (D),
- La **presse** : Magazine Voyager ici et ailleurs, actions presse Massif des Vosges, Magazine Gidona (E), Elle (B), Forbes (US)
- La **radio** : Questions de goût sur RTL, Nostalgie, Studio Brussels, Radio 2 (B), Tour d'Alsace en 40 jours sur FBA
- La **TV** : Da will ich hin (Noël) / Saarländischer Rundfunk, Channel One Russia, Météo à la carte, Echapées Belles (France 5)
- Les **professionnels du tourisme** : SNCF BeNeLux,
- Les **guides** : Lonely Planet, Routard, www.guide-tourisme.france.com

Quelques chiffres

- 800 animations saisies dans le SIT
- 7 rendez-vous, 16 partenaire, 200 visiteurs
- 36 lauréats récompensés au concours de fleurissement

ANIMATION : CONCOURS DE FLEURISSEMENT

- Partenariat avec les 20 communes qui transmettent leur liste de candidats
- 1 journée de tournée qui permet d'évaluer une centaine de candidats
- 36 lauréats récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix en novembre 2017





TAXE DE SEJOUR

TARIFS

Ils sont inchangés en 2017.

La taxe de séjour récoltée en 2017 s'élève à 104 847 €, en baisse de 6% par rapport à l'année 2016.



Hôtels / résidences / meublés 4* 0.80 €

Hôtels / résidences / meublés 3* 0.70 €

Hôtels / résidences / meublés 2 et 1* 0.45 €

Hôtels / résidences / meublés sans classement 0.35 €

Camping / Caravanage 0.22 €

Quelques chiffres

- 61 chambres d'hôtes
- 293 gîtes/meublés
- 24 hôtels
- 4 campings
- 7 hébergements collectifs
- 4 hébergements atypiques





CLAIR DE NUIT

Le festival Clair de Nuit est un festival à dimension humaine, avec une forte implication des bénévoles et des communes d'accueil. Un événement populaire, qui reste à l'échelle des communes et qui propose la scène à des artistes aux talents variés.

6 SOIRÉES,
16 CONCERTS ET 7 ÉVÈNEMENTS OFF

L'orientation musicale et l'organisation décidée en 2015 a été validée en 2016 et cette année encore : gratuité aux spectateurs et en développant une programmation recherchée éclectique ouverte sur le monde, de qualité, cohérente et professionnelle.

INNOVATION 2017



- Nouvelle signature Communauté de Communes du Pays de Barr :
- After « electro lounge » des samedis - par le collectif La Confrérie
- Les Off : accueil de l'expression des jeunes talents du territoire (hip hop & danse)
- Insertions presse et radio sur Strasbourg

UN TRÈS GRAND SUCCÈS

Le résultat est très positif avec une fréquentation à la hausse : **10500 personnes** - équilibré entre les deux weekend -, soit le record à ce jour.

Des propositions pour des goûts différents et l'occasion de découvrir des artistes d'Alsace et d'ailleurs, dont certains en plein essor. Country, folk, chanson quadrilingue, française, salsa et rythmes cubains, soul, pop, folk, blues, swing, rock US, irish trad et 2 « Scènes découvertes » de très bonne tenue.

Un public réjoui par les événements « Off » : une mise en lumière du patrimoine vivant à travers des spectacles délocalisés : formule de l'itinérance de plus en plus appréciée par le public. Visite guidée, spectacles jeune public, concert à l'église...

Un public renouvelé : un mix réjouissant de jeunes et moins jeunes, urbains, rurbains, familles, groupes d'amis, locaux et touristes...

Une forte implication des communes concernées avec la participation des associations locales des bénévoles.

Quelques chiffres

- 10 500 visiteurs sur le site web
- 992 (+ 27%) fans Facebook
- 7 621 (+ 133%) visionnages de vidéos
- 3 000 flyers imprimés
- 17 000 programmes imprimés

CAMPAGNE DE COMMUNICATION



- Conférence de presse : une formule « événementielle » concert en avant-première et dossier de presse distribué sur clef USB ;
- Programme diffusé in « Dialogues » (12 000 ex) et 5 000 ex diffusés dans des lieux de passage.
- Affichettes A3
- Flyers « destination Pays de Barr », 3 000 ex
- Insertions presse et radio : ciblage Strasbourg et du Centre Alsace. Top Music, magazines culturels Coze, Poly, Spectacles, Mix et partenariat France Bleu Alsace
- Site web www.clairdenuit.fr, page Facebook
- Stand de promotion « pays de Barr » avec les équipes OTPB et CIP : accueil et information, jeu concours, diffusion programmes et objets promotionnels



UN BUDGET MAÎTRISÉ

63 410 € dont 35 220 € à la charge de la CCPB

Les recettes :

- les aides publics 8 050 €,
- les communes : 8 000 €,
- les Mécènes : 20 200 € en argent (+ 13%) et 7 000 € en nature et compétences
- et des retombées pour la vie associative locale : 13 000 €.

NOMINATION AU HOPL'AWARDS

Le Festival s'est fait remarquer, avec une place de finaliste, aux Hop! Awards, la cérémonie de récompenses culturelles 100% alsacienne !





COMMUNICATION ET PROMOTION

SITE INTERNET

Voir page 12.

VIDÉOS

Consciente que la vidéo est aujourd'hui un support indispensable sur le web, la Communauté de Communes a missionné l'entreprise Blackblitz pour la réalisation de plusieurs films de courtes durées (~2 minutes) pour un montant de 30 000 € (phase 2).

Les films ont été tournés selon les thématiques des sites et sur des points spécifiques mettant en valeur le territoire ou l'offre touristique.

Exemple de films produits : bande annonce pour entreprendre, visiter, vivre, ateliers de la Seigneurie, offre croq'velo, festival clair de nuit...

Les vidéos sont prévues pour diffusion sur les sites web, réseaux sociaux, clés usb, projections, bornes...

SUPPORTS PROMOTIONNELS

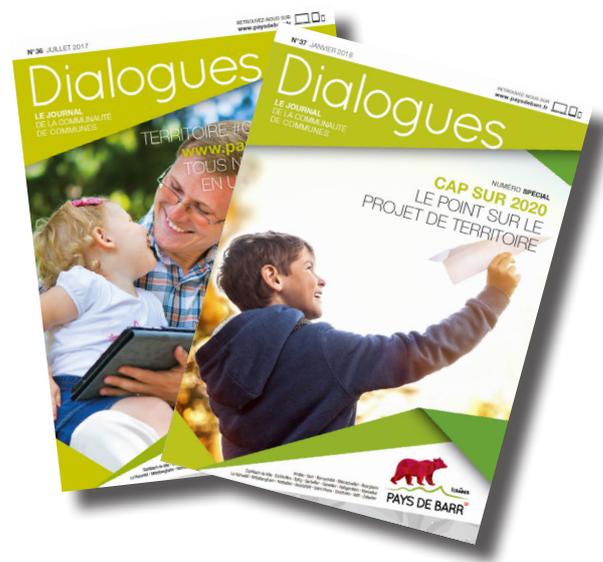
- Clés usb, sac, stylos, moleskine, t-shirt (Clair de Nuit), magnet (distribués dans Dialogues d'été 2017)
- Vitrophanie, plaque enseigne
- Tente Pays de Barr, beachflags (SAJ, OT, CDN, CIP)

Montant : 20 000 €

JOURNAL INTERCOMMUNAL DIALOGUES

La communauté de Communes poursuit sa communication auprès des habitants du territoire avec le journal intercommunal « Dialogues », bi-annuel de 8 pages distribué à 11 700 exemplaires. L'entreprise Carré Blanc ayant déposé le bilan avant la fin de son contrat, celui-ci a été repris par Menscom dans les mêmes conditions, soit 10 800 € pour deux exemplaires.

Ce changement de prestataire a été l'occasion de faire évoluer la maquette du journal intercommunal.



EQUIPEMENTS ET TRANSPORT



EQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCPB est propriétaire de plusieurs équipements sportifs qu'elle met à disposition à de multiples utilisateurs du territoire.

A Barr :

- un complexe multisport avec différentes salles : gymnastique, dojo, salle de danse, salle multisports (hand-ball, basketball...),
- un terrain de foot synthétique avec vestiaire et club house ainsi qu'un stand de tir,
- un gymnase.

Les élèves des collèges de Barr et d'Heiligenstein ainsi que du Lycée de Barr utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le week-end, ce sont plus de 25 associations sportives qui utilisent ces locaux.

4 agents sont en charge de l'entretien.

En 2017, la fosse de la salle de gymnastique a été remplacée pour un montant de 24 000 €

A Dambach-la-Ville :

- d'un gymnase,
- d'un hall des sports.

A Epfig :

- une salle multisports.

Les élèves du collège du Bernstein ainsi que les écoles d'Epfig et de Dambach-la-Ville utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le Week End, ce sont plus de 10 associations sportives qui utilisent ces locaux.



2 agents sont en charge de l'entretien.

1 agent de maintenance polyvalent intervient sur les différents sites gérés par la CCPB (dont les équipements sportifs).

Bilan financier pour l'année 2017 :

	Comparatif 2016	
Dépenses réelles de fonctionnement	558 507 €	- 5,3%
Recettes réelles de fonctionnement	159 130 €	+ 10,5%
Dépenses réelles d'investissement	446 100 €	+ 21,6%



BANQUE DE MATÉRIEL

La banque de matériel intercommunale (chapiteaux, bancs, tables...) est destinée à faciliter l'organisation de manifestations par les communes, associations et établissements scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le catalogue du matériel disponible ainsi que les tarifs sont téléchargeables sur le site intercommunal et celui des communes.

Quelques chiffres

- 70 locations
- 364 grilles Caddie
- 372 barrières
- 44 chapiteaux
- 7 938 € de recettes



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

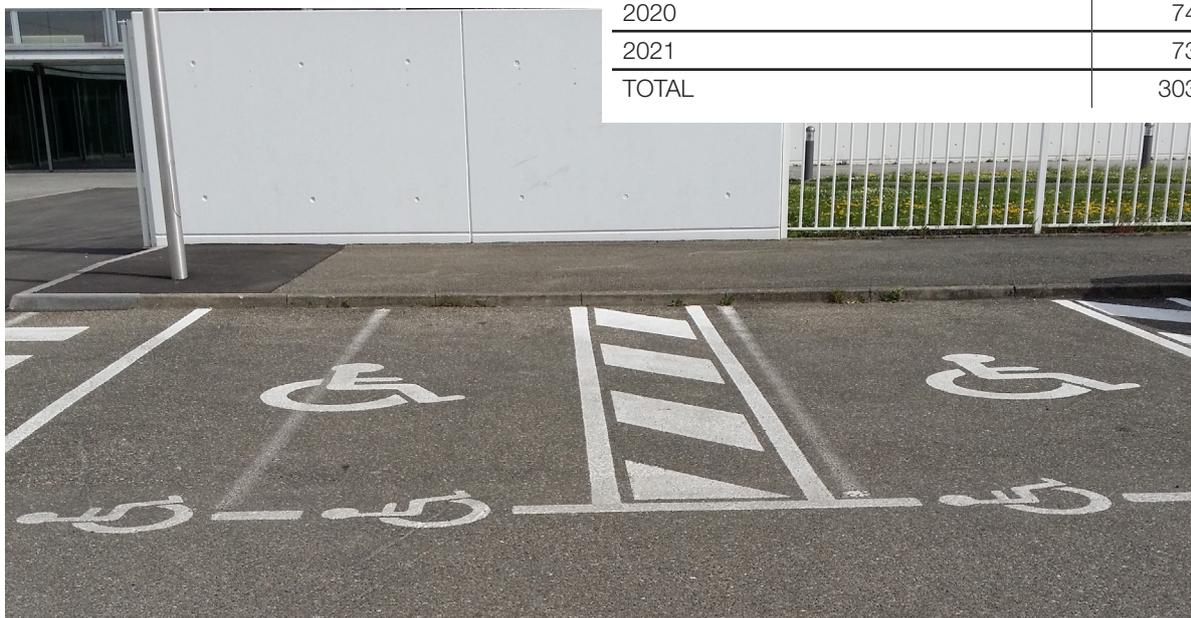
Pour éviter les sanctions prévues par la loi et poursuivre dans sa dynamique de mise en accessibilité, la Communauté de Communes a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Ce dispositif permet aux propriétaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) d'obtenir des délais supplémentaires, au-delà de l'échéance initiale du 31.12.15, pour rendre leurs bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

Cet Ad'Ap, qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2016, prévoit une mise en accessibilité des bâtiments communautaires sur 6 ans selon l'échéancier suivant :

ERP	Année d'achèvement des travaux
Centre Sportif du Piémont	2018
Hall des Sports de Dambach-la-Ville	2018
Périscolaire d'Epfing	2018
Salle Multisports du Jardins des Sports	2020
Club House / Stand de Tir	2020
Gymnase du SIVOM	2021
Gymnase de Dambach-la-Ville	2021

Exercice	Coût prévisionnel
2016	9 230 € HT
2017	62 300 € HT
2018	35 075 € HT
2019	48 250 € HT
2020	74 830 € HT
2021	73 345 € HT
TOTAL	303 030 € HT





AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Située au bout de la rue d'Alsace (Zone de Muckental à Barr), l'aire d'accueil est équipée de 20 places.

Sa gestion a été attribuée à l'entreprise Vago pour 132 000 € pour un contrat de 3 ans.



TRÈS HAUT DÉBIT

La Communauté de Communes ayant compétence en aménagement numérique, a conventionné avec la Région Grand Est, par délibération du 5 décembre 2017, pour le déploiement du Très Haut Débit jusqu'à l'Habitant (FTTH) sur son territoire.

La convention prévoit que la CCPB prendra à sa charge 2/3 du financement qui représente une participation total de 2.4M d'euros, le 1/3 restant étant réparti proportionnellement entre les communes, par nombre respectif de prises.



TAXI'CO

Taxi'Co est un transport à la demande, mis en place en 2004 sur le périmètre Pays de Barr et du Bernstein.

Ce service constitue une réponse aux besoins de mobilité des personnes n'ayant pas de moyens de locomotion. Il est complémentaire à l'offre existante (lignes de bus du réseau 67, TER...).

En 2010, il a été décidé d'étendre le transport à la demande à l'échelle du Piémont des Vosges, et ceci, en partenariat avec le Conseil Départemental et les Communautés de Communes concernées.

L'organisation du transport à la demande relève de la compétence e la Région Grand Est, laquelle subventionne ce service à hauteur de 50% du déficit restant à la charge des Communautés de Communes.

La convention de délégation du transport à la demande court jusqu'au 1 août 2021.

Quelques chiffres

- 1 848 déplacements (+ 17%) répartis comme suit :
 - 74% au sein de la Communauté de Communes
 - 26% à destination ou en provenance des bourgs centre des Communautés de Communes voisines
 - 19% au sein même de la ville de Barr

L'exploitation est assurée par la société «Taxi Merckling» (Barr) jusqu'au 31 août 2019.

La souplesse et le mode de fonctionnement sont très appréciés par les usagers qui sont, très majoritairement, des personnes âgées.

	Comparatif 2016	
Dépenses totales de fonctionnement TTC	23 600 €	+ 17%
Recettes commerciales	6 500 €	+ 37%
Déficit	17 100 €	+ 10%
Participation du Conseil Départemental	6 840 €	+ 13%
Participation de la CCPB	10 260€	+ 9%

ENVIRONNEMENT & URBANISME



ENVIRONNEMENT

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU DE LA KIRNECK, DE L'ANDLAU ET DU MUEHLBACH

Programme de travaux porté par la Communauté de Communes Pays de Barr en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le département du Bas-Rhin et la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques du Bas Rhin.

Objectifs :

- la restauration physique et écologique des cours d'eau : reprise d'anciens tracés, mise en place d'aménagements de diversification,
- l'amélioration de la continuité écologique avec l'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de buses pour permettre le franchissement piscicole et sédimentaire,
- la restauration d'une ripisylve continue par re-végétalisation.

Travaux réalisés en 2017 :

Le marché public attribué à Nature et Technique pour 211 000 € a permis de débiter les travaux dans le cours de l'Andlau, à l'aval de Zellwiller. 2,5 km de rivière vont retrouver progressivement des formes plus naturelles alternant des zones rapides et d'autres avec des dépôts de sable.

Prévisions 2018

Finaliser les travaux.





HYDRAULIQUE AGRICOLE : PROGRAMME COULÉES DE BOUES

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Pays de Barr exerce une compétence optionnelle en matière de protection de de mise en valeur de l'Environnement, notamment en son point 10 en matière de conception et de mise en œuvre de travaux et d'aménagements liés à la lutte contre les coulées de boues.

Suite aux engagements pris dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg et celle du Piémont de Barr, la Communauté de Communes Barr-Bernstein avait repris les opérations engagées, antérieurement, en matière d'hydraulique agricole.

La CCPB et le bureau d'étude SAFEGE (AMO) ont établi un bilan de la situation relative aux différentes communes, à savoir Bernardvillé, Blienschwiller et Nothalten et Reichsfeld.

L'objectif était de définir le programme et d'établir une note aux services de la DDT afin de se concentrer sur les différentes études à mener.

Ainsi et notamment, la tranche programmée pour les communes de Bernardvillé, Blienschwiller et Nothalten a fait l'objet du dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

après des services de la Direction Départementale des Territoires.

La Direction Départementale des Territoires (DDT), à laquelle se sont associés les autres services techniques de l'Etat, a rejeté la demande d'autorisation sur la base d'une note de dossier représentant un ensemble de points à compléter et à préciser.

En effet, différents éléments sont à conforter notamment par rapport au dimensionnement des ouvrages.

En parallèle, un questionnement relatif à la pertinence de réaliser des travaux hydrauliques sur la Commune de Reichsfeld a émergé.

De ce fait cette opération complémentaire prévue sur le territoire de la commune de Reichsfeld a été intégrée dans le programme pluriannuel d'ensemble relatif à la lutte contre les coulées de boues relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'EPCI et qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation pour la désignation d'un maître d'ouvrage agréé.

Prévisions 2018

Rédiger le CCTP pour recruter le maître d'oeuvre pour le programme de Protection des inondations.



GEMAPI

La « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » devenant une compétence obligatoire pour les intercommunalités au 1er janvier 2018, a confié cette mission, en répartissant les rôles, au SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement) et au SMEAS (Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer).

Pour exercer ces nouvelles missions, la Communauté de Communes a adopté la modification des statuts du SMEAS lors de la délibération du 5 décembre 2017.

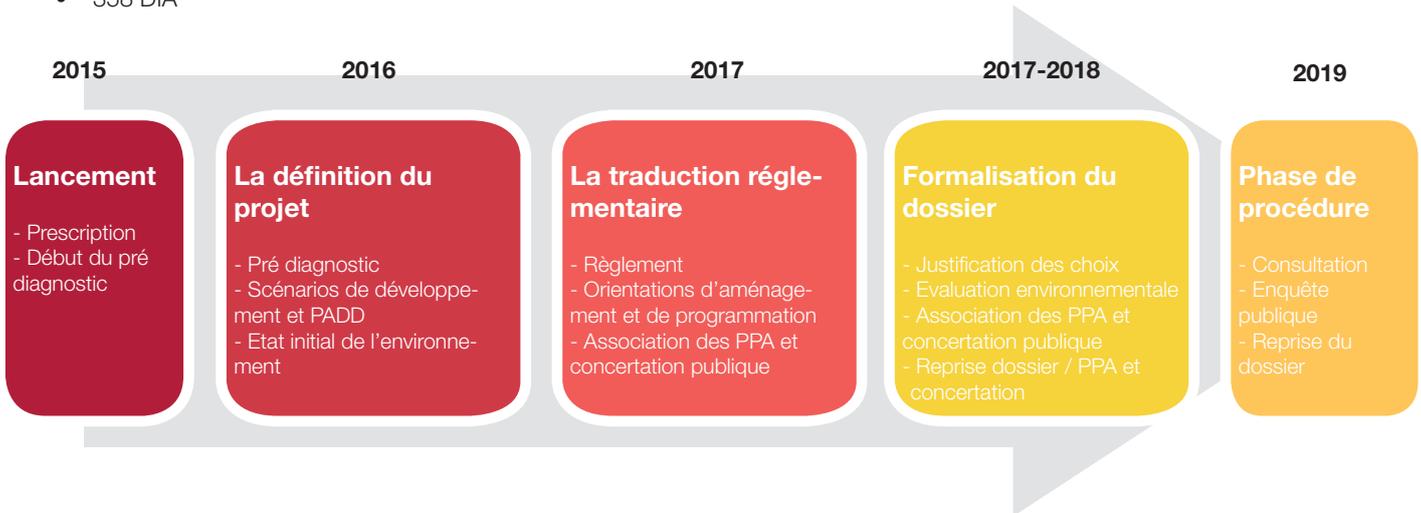




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLU intercommunal devra être approuvé avant le 31 décembre 2019, selon l'échéancier ci-dessous :

- Etude naturaliste dans le cadre du PLUI de Barr Bernstein
- PORTER A CONNAISSANCE DU PLU-I ?
- Réunion des Personnes Publiques Associées du 23/03/2017
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) décembre 2017
- 358 DIA



MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES

Procédures achevées

- Approbation de la modification n°7 du POS de la Ville de Barr par délibération du 28 février 2017 ;
- révision du Plan d'Occupation des Sols d'Eichhoffen en Plan Local d'Urbanisme par délibération du 10 juillet 2017 ;
- approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Gertwiller par délibération du 5 décembre 2017 ;
- approbation de la modification simplifiée n°1 du POS de la commune de Dambach-la-Ville par délibération du 5 décembre 2017.

Procédure en cours de réflexion

Projets de modification à l'étude pour les communes de Bourghheim, Barr, Dambach-la-Ville, Gertwiller, le Hohwald et Zellwiller.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Une mission diagnostic en vue d'une politique intercommunale en matière d'affichage publicitaire a été commandée.



ENFANCE JEUNESSE

La CCPB développe un programme ambitieux en faisant de l'Enfance Jeunesse une priorité politique. Ainsi 2017 a vu se poursuivre tout au long de l'année les engagements entamés en début de mandat :

Mars 2017 : mois de la parentalité dont le thème constitue une priorité partagée avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Juin 2017 :

- décisions du conseil de communauté concernant le développement du service de cantine-garderie à la rentrée 2017/2018 :
 - Implantation à Blienschwiller d'un site périscolaire unique pour 30 enfants maximum dans le cadre d'un regroupement des activités desservant les RPI Blienschwiller / Nothalten et Bernardvillé / Reichsfeld / Itterswiller ;
 - Création à Heiligenstein d'un accueil pour 24 enfants maximum ;
 - Extension des activités périscolaires à Dambach-La-Ville avec mise en place d'un nouveau site annexe pour 40 enfants maximum ;
- décision du conseil de communauté concernant la reprise à la rentrée 2017/2018 des services périscolaires de Gertwiller et Valff en gestion directe ;
- modification du règlement intérieur unifié pour l'ensemble des services Enfance et Jeunesse déployés sur le territoire communal.

Septembre 2017 : modification du règlement intérieur unique pour les activités périscolaires et les services de restauration avec garderie déployés sur le territoire communal

Décembre 2017 : rétrocession des locaux PEJS à la CCPB. Les locaux abritent les services SAJ et RAM de la Communauté de Communes.

Suite à l'attribution d'un marché de prestations et de services pour la gestion de certains sites, la configuration devient au 1er septembre 2017 :

	Mode de gestion
Périscolaires	Marché public
ALSH	Marché public et régie directe
RAM	Régie directe
Restauration scolaire /garderie du soir	Régie directe
SAJ	Régie directe
PAEJ	Subvention
CLIS	Gérée par la Ville de Barr
RASED	Subvention

Bilan global de fonctionnement Enfance Jeunesse 2017 :

	Réalisé 2017	Comparatif 2016
Dépenses de fonctionnement	1 957 095 €	+ 318 %
Recettes de fonctionnement	1 371 588 €	+ 354 %



ACCUEILS COLLECTIFS

EDUCATIFS DE MINEURS (ACEM)

La Communauté de Communes du Pays de Barr confie via un marché public la gestion de ses services ACEM habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) aux associations OPAL (1 site) et ALEF (1 site), ainsi qu'à la société Lucioles & Cabrioles (2 sites jusqu'en septembre 2017, puis 1 site). A partir de septembre 2017, la gestion des temps d'accueil du mercredi et des vacances à Valff déclarés auprès de la DDCS est assurée en régie directe.

Epfig	
Mode de gestion	Géré par l'association Lucioles et Cabrioles depuis septembre 2016.
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	45
Equipe	4 personnes

Dambach-la-Ville	
Mode de gestion	Géré par l'OPAL depuis septembre 2009
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	40
Equipe	5 personnes

Gertwiller	
Mode de gestion	Géré par Lucioles & Cabrioles puis en régie directe en septembre 2017
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire
Capacité	18
Equipe	2 personnes

Valff	
Mode de gestion	Géré Lucioles et Cabrioles puis en régie directe en septembre 2017
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	35
Equipe	2 personnes

Barr	
Mode de gestion	Géré par l'ALEF depuis janvier 2014
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	Périscolaire : 180 / Extrascolaire : 60
Equipe	Périscolaire : 16 personnes / Extrascolaire : 9 personnes



RESTAURATION SCOLAIRE

AVEC GARDERIE

La préoccupation principale de répondre favorablement aux attentes des familles en matière de restauration scolaire avec garderie, place la collectivité en organisateur de sites à Andlau, à Barr Tanneurs, Stotzheim, et depuis septembre 2017 à Blienschwiller, Gertwiller, Heiligenstein, Dambach-la-Ville Annexe et Valff.

Ce temps de restauration sur la pause méridienne ainsi que la garderie du soir proposée entrant dans la compétence votée en novembre 2014.

Andlau	
Mode de gestion	Régie Directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Capacité	36 (midis) / 15 (soirs)
Equipe	4 personnes

Barr Tanneurs	
Mode de gestion	Régie Directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Capacité	60 (midis) / 40 (soirs)
Equipe	5 personnes

Reichsfeld puis Blienschwiller	
Mode de gestion	Régie directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Capacité	13 enfants (midis) puis 30
Equipe	2 personnes

Dambach-la-Ville Annexe	
Mode de gestion	Régie directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Capacité	40
Equipe	4 personnes

Gertwiller	
Mode de gestion	Régie directe à partir de septembre
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	14 semaines scolaires
Capacité	24
Equipe	2 personnes

Stotzheim	
Mode de gestion	Régie directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Capacité	20 enfants (midis et soirs)
Equipe	2 personnes

Valff	
Mode de gestion	Régie directe à partir de septembre 2017
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	14 semaines scolaires
Capacité	55
Equipe	5 personnes



RELAIS

ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Créé en 1989 par la CNAF, le RAM représente à la fois un lieu d'information, d'animation et d'échanges dont les missions principales s'organisent autour de 4 axes :

- Animer un lieu
- Organiser l'information pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation.

L'enquête menée en février 2015 auprès des familles, a mis en exergue un RAM bien identifié dans ses missions ainsi qu'une réelle satisfaction des actions menées.

Depuis 14 ans, le service officie gratuitement sur l'ensemble de nos 20 communes en proposant des temps de permanence, des activités, des soirées thématiques, des rdv personnalisés ainsi que des formations.

L'attache administrative du service est située dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse et solidarité de la communauté de communes du Pays de Barr, 5 rue des Tanneurs à Barr.

Céline Schoch, arrivée en septembre 2017, et Christelle Ferlay en qualité de responsables du Ram, y accueillent les familles et les professionnels.



Quelques chiffres

- 7323 contacts avec le Ram :
- 1066 appels (-37%),
 - 1963 mails (+198%),
 - 77 entretiens sans RDV (-39%)
 - 340 rendez-vous (-20%).



SERVICE

ANIMATION JEUNESSE (SAJ)

L'animation s'est articulée autour des 6 axes :

- Actions culturelles
- Citoyenneté et vivre ensemble
- Orientation professionnelle
- Education à la santé et citoyenneté
- Soutien à la vie associative
- Offre de loisirs

En 2016, le service SAJ a été repris en Régie Directe avec le recrutement de deux coordinateurs, complété en septembre 2017 par une animatrice en formation BPJEPS en alternance.

Exemples d'actions entreprises cette année :

- Actions culturelles
 - Atelier Hip – Hop
 - Ateliers culture scientifique (micro-fusée – programmation – robotique)
 - Atelier Stop-Motion
 - Ateliers Manga
 - Animations Futsal mercredi après-midi
 - Stages artistique (poteries – arts plastique...)
- Citoyenneté et vivre ensemble
 - Nuit du sport
 - Film harcèlement
 - en partenariat avec l'internat du collège de Barr
 - Concert solidaire au foyer Culturel Dambach-La-Ville
 - Mois de la parentalité
 - Ateliers jeux en familles
 - Participation au marché de Noël de Barr, animation au village des enfants
 - Pause Café Pour Lycéens
- Orientation professionnelle
 - Participation au forum des métiers (collège d'Heiligensstein et Barr)
 - Ateliers Lycéens (Coaching scolaire – CV – Lettres – Orientation)
 - Soutien à la formation BAFA
- Education à la santé
 - Participation « Dambach Bouge pour le Cancer »
 - Atelier Lycéens sur la nutrition
- Soutien à la vie associative
 - Festival Barr'ouf (en partenariat avec l'école de musique et l'association de musique actuelle ElektronProd)
- Offre de loisirs et animations de rue
 - Offres de loisirs et animations de rue durant les vacances scolaires (Activités à la carte – mini séjour – accueil de loisirs – sorties)
 - Pétanque Electro



Site	Pôle Enfance Jeunesse 5 rue des Tanneurs, Barr
Public cible	6-18 ans
Périodes de fonctionnement	Toute l'année
Enfants concernés	500
Equipe	3 personnes

Quelques chiffres

Offre de loisirs

- 429 inscriptions (+178%)
- 54% 10-13 ans / 45% 13+ ans
- 54% garçons / 46% filles

Sensibilisation/prévention

- + de 500 enfants du collège et du lycée concernés



AUTRES SERVICES

POINTS ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES (PAEJ)

La CCPB subventionne le service Point Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) encadré par l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT). Une psychologue présente 8h/semaine sur le temps scolaire accueille les jeunes du territoire pour répondre aux missions qui lui sont dévolues : préventions médicales, éducatives, sociales, psychologiques...

Site	Barr, Lycée Schuré
Public cible	15-25 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	45
Equipe	1 psychologue

CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS)

La classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires (exceptionnellement maternelles) des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

La CLIS a été transférée à la Ville de Barr en septembre 2016, la CCPB lui accorde une aide annuelle à l'équipement.

RESEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des enseignants, des éducateurs et des psychologues scolaires.

Coût à la charge de la CCPB 1 500 €



RESSOURCES HUMAINES



DOCUMENT UNIQUE – RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les Collectivités territoriales se doivent d'assurer à leurs agents des conditions de travail de nature à préserver leur santé physique et morale. A ce titre la prévention des risques psychosociaux (RPS) est une exigence forte des conditions de travail de nos agents.

Depuis juillet 2014, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Ces plans d'actions reposeront sur une phase de diagnostic associant les agents et devront être intégrés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Dans ce cadre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé aux collectivités souhaitant respecter leurs obligations en matière de RPS, une démarche mutualisée de groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics et plans de prévention des RPS, comportant également la mise à jour du Document Unique de la Collectivité.

La Communauté de Communes est donc en train de mettre à jour son Document Unique d'évaluation des Risques Professionnelles avec l'accompagnement du Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de pouvoir ensuite y inclure les risques psychosociaux.

PÔLE POLYVALENT SECRÉTARIAT DE MAIRE



Dans le cadre de la mutualisation, un poste de « référent administratif » a été créé par délibération du 5 décembre 2017. La secrétaire officie pour les communes d'Eichhoffen et de Reichsfeld.

Quelques chiffres

- 51 agents :
- 12 filière administrative ;
 - 9 filière technique ;
 - 6 filière culturelle ;
 - 24 filière animation.